

# Les ateliers du Grenelle

# La périurbanisation face au chronoaménagement



La performance du réseau routier a fait « gagner de l'espace » plus que du temps. La corrélation entre la vitesse, l'effondrement du prix de la mobilité et l'étalement des villes est avérée. Pourtant, elle est peu prise en compte, que ce soit par la planification territoriale ou dans la conception des infrastructures.

La mobilité est vitale pour le fonctionnement d'un territoire très éclaté. Peut-on concevoir d'agir sur la vitesse afin d'avoir un impact sur le choix, sur le comportement des habitants, sur les nuisances sonores, la pollution...

Face à cet enjeu, l'établissement public du SCoT a mobilisé une équipe pluridisciplinaire :

- l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG) ;
- l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG) ;
- l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) ;
- avec l'appui de Maya Vitorge (AURG).

Leurs travaux alimentent cette controverse.

## Cinquième controverse du SCoT 2030

SCHÉMA  
DE COHÉRENCE  
TERRITORIALE  
DE LA RÉGION  
URBAINE  
DE GRENOBLE

Établissement Public

Avec les restitutions des travaux des ateliers du Grenelle et les apports de **Florence Paulhiac Scherrer**, maître de conférences en urbanisme.

# Vendredi 2 avril 2010

# Amphithéâtre de l'ENSAG 60, av. de Constantine Grenoble 14h à 16h

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

**SCoT 2030**

Plus connu sous le diminutif "SCoT", le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) qui remplace le Schéma directeur adopté en 2000. Le SCoT est initié par un territoire en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de ses politiques autour d'orientations stratégiques. Le périmètre du SCoT rassemble les communes et intercommunalités d'un même "bassin de vie" de la région grenobloise - 730000 habitants - 273 communes.

## **Le SCoT a deux missions principales**

Il établit les grandes options qui présideront à l'aménagement ainsi qu'au développement de ce territoire à minima pour les dix ans à venir.

Il détermine des objectifs et des prescriptions dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces.

Le SCoT est la seule démarche qui permet aux territoires de coordonner leurs politiques d'aménagement et de les rendre cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie.

Les documents et projets locaux d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, Unités Touristiques Nouvelles, autorisations commerciales, ...) doivent être compatibles avec le SCoT : ils doivent en respecter les orientations et contribuer à leur mise en œuvre.

## **La démarche de construction du SCoT**

Depuis l'automne 2008, à l'initiative du Syndicat Mixte, présidé par Marc Baïetto, de nombreuses réunions rassemblant des élus locaux, des acteurs économiques et associatifs ont été organisées sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du SCoT. Une démarche essentielle pour confronter les différentes approches et projets pour le territoire. L'objectif ? Echanger, débattre et dégager les grands principes de l'aménagement du territoire de la région grenobloise.

Tout au long de cette phase qui s'échelonne jusqu'à la fin de l'année 2010, au plus près du terrain, l'ensemble des collectivités et acteurs débattront de la stratégie, des moyens à mettre en œuvre sur chacun des six territoires. Secteur par secteur, il s'agira de dégager des accords, de repérer les difficultés et points de blocage et d'esquisser les voies et moyens pour les dépasser.

## **D'autres regards sur la région grenobloise**

L'établissement public du SCoT a souhaité que soient organisés des ateliers/débats "les controverses du SCoT" entre élus et universitaires, associations et habitants, sur les thèmes abordés à l'occasion de l'élaboration du futur de la région grenobloise.